



DÉMOLITION D'ÉGLISES ET DISSOLUTION DU PASSÉ

REQUIEM POUR UNE ÉGLISE

AUTEUR
Pierre Fraser

ÉDITEURS
Pierre Fraser
Georges Vignaux

ÉDITIONS PHOTO | SOCIÉTÉ

vol. 1, n° 3

Citer cet article

Fraser Pierre (2021), « Démolition d'églises, dissolution du passé », *Requiem pour une église*, vol. 1, n° 3, pp. 15-22, Paris-Québec : Éditions Photo|Société.





Démolition d'églises et dissolution du passé

Pierre Fraser, sociologue

L

e phénomène de délitement du patrimoine religieux bâti au Québec doit être considéré à travers quatre critères : (i) l'analyse du processus d'une église laissée à l'abandon pendant des années et vendue à un promoteur immobilier ; (ii) la portée, dans l'imaginaire collectif québécois, de la présence architecturale de ses églises qui ont longtemps habité le paysage rural et urbain ; (iii) une proposition concrète de reconversion d'un bâtiment religieux ; (iv) la mobilisation citoyenne et sa capacité à infléchir ou non, ou en partie, les décisions politiques. Avant d'aller plus loin dans ce numéro, et pour mieux comprendre la portée de ces critères, il importe de revenir sur certaines notions de base, afin de bien saisir comment s'articule la dissolution des repères visuels liés au catholicisme.

Repère visuel

1. Le repère visuel possède quatre **propriétés** distinctives : la **visibilité** (physique, historique, morphologique), la **pertinence** pour l'action (gare routière, carrefour, centre commercial, etc.), la **distinctivité** (impossible de le confondre avec un autre), la **disponibilité** (stabilité relativement pérenne dans son environnement). **2.** Le repère visuel possède quatre **fonctions** précises : **signaler** en vue de l'accomplissement d'actions ou suggérant l'opportunité d'actions ; **localiser** d'autres repères visuels qui doivent déclencher une action (le repère visuel est élément de réseau) ; **confirmer** qu'un individu est au bon endroit (positionnement précis sur un territoire) ; **combler** certaines attentes (art, commerce, divertissement, finance, spiritualité, etc.). **3.** Le repère visuel s'inscrit à l'intérieur de deux **dimensions** précises : **le fonctionnel**, c'est-à-dire comment les réseaux travaillent le territoire et réciproquement et comment le territoire sollicite un ou des réseaux, voire hypothétiques ; **le cognitif**, c'est-à-dire les ancrages (repères) dans la ville, les systèmes de repérage pour le déplacement (parcours), schémas mentaux pour le parcours à pied, en voiture, etc., et qui constituent effectivement des réseaux d'appropriation locale ou globale de l'espace (territoire). **4.** Le repère visuel participe à la **normalisation** des comportements, conduites, jugements, attitudes, opinions, croyances, et différencie ce qu'il convient de faire par rapport à la norme dominante.

Parcours visuel

1. Un parcours visuel est constitué de repères visuels propres à certains espaces clairement délimités (l'espace et le territoire, le tangible) **2.** Un parcours visuel forme des parcours de déplacements orientés dans telle ou telle direction en fonction de l'espace dans lequel il s'inscrit (les lieux où se concentre les dimensions physiques perceptibles).

Réseau visuel

1. Un réseau visuel est constitué de repères visuels propres à certains réseaux sociaux (le social et le sociétal, l'intangible) permettant leur identification et leur localisation dans le but de déclencher une action ou une opportunité d'actions. **2.** Un réseau visuel forme des parcours sociaux pour certaines classes sociales ou communautés, et détermine d'autant certaines attitudes et comportements (les lieux où se concentre les dimensions symboliques perceptibles).

Frontière visuelle

Une frontière visuelle est avant tout une limite physique. Elle circonscrit et délimite un territoire visuel, généralement représentée par un bâtiment, une voie de chemin de fer, une autoroute, un boisé, une falaise, une muraille, etc. Les frontières visuelles articulent les micros-territoires de la ville. Ici, Les délimitations physiques se donnant comme repères visuels deviennent supports de faisceaux de lectures sociales et par suite de frontières immatérielles symboliques.

Frange visuelle

Une frange visuelle prend généralement la forme d'un terrain en friche ou d'un bâtiment à l'abandon. Ses limites sont à la fois précises et imprécises. Précises, dans le sens où elles sont géographiquement circonscrites. Imprécises, dans le sens où elles ne sont pas tout à fait socialement circonscrites, c'est-à-dire dont la fonction sociale n'est pas clairement déterminée.

Lieu-mouvements

Un lieu-mouvements est un espace au sens fort de la plénitude sociale et se constitue comme lieu de connectivités concrètes et symboliques. Ces connectivités résident autant dans les pratiques de cet espace que dans les différents plans de lectures cognitives et symboliques que cet espace favorisera à travers ses repères, ses parcours et des réseaux. Cela prend forme d'ancrages concrets dans l'espace social : types de publics et d'habitants, stratégies

d'adaptation et d'appropriation, interactions entre commerces, services et opportunités variées, flux de circulation.

Territoire visuel

1. Un territoire visuel est avant tout géographiquement délimité : il correspond généralement à un quartier ou à des aires aux propriétés et caractéristiques visuelles similaires. **2.** Un territoire visuel se positionne par rapport à l'espace territorial global sous forme de filtres superposés spécifiques ou généraux, inclusifs ou exclusifs. **3.** Un territoire visuel est essentiellement composé de réseaux visuels (le social et le sociétal, l'intangible) et de parcours visuels (l'espace et le territoire, le tangible) que construisent certains types de repères visuels. **4.** Un territoire visuel est socialement identifiable et interprétable par ceux qui l'habitent.

L'Église catholique, au Québec, a quadrillé le territoire de repères visuels distinctifs : les églises, les presbytères et les cimetières en témoignent, car ils représentent des aires aux propriétés et caractéristiques similaires que chaque Canadien français pouvait reconnaître, peu importe là où il se situait sur le territoire. La flèche de l'église, repère visuel par excellence, a toujours signalé non seulement le cœur du village ou d'un quartier (l'espace et le territoire ; le tangible), mais aussi une foi et un culte partagés, tout comme une certaine vision du monde organisant et structurant la vie en société (le social et le sociétal ; l'intangible). Le schéma de la page suivante permettra de mieux comprendre comment une église est susceptible de passer de statut de repère visuel structurant et de lieu-mouvements à celui de banale frange visuelle.

L'église a toujours été un lieu-mouvements, c'est-à-dire un espace au sens fort de la plénitude sociale, qui se constitue comme lieu de connectivités concrètes (le tangible) et symboliques (l'intangible). Ces connectivités résident autant dans les pratiques de cet espace que dans les différents plans de lectures cognitives et symboliques que cet espace favorisera à travers ses repères visuels, ses parcours visuels et ses réseaux visuels. Une église est aussi une frontière visuelle, c'est-à-dire qu'elle est avant tout une limite physique, car elle circonscrit un territoire visuel dont les repères visuels relèvent de la foi catholique.

En ce sens, entrer dans une église, c'est aussi entrer dans un réseau visuel riche et dense composé d'une multitude de repères visuels **d'ordre architectural** — abside, chapelle, chœur, clocher, clocher-porche, crypte, déambulatoire, flèche, nef, parvis, transept, vitraux, voûtes —, **de l'ordre du mobilier** — autel, ambon, balustres, cathèdre, chaire, crédence, croix, confessionnaux, jubé, lutrin, prie-Dieu, stalles —, **de l'ordre du culte** — calice, ciboire, chemin de croix, cierges, crucifix, fonts baptismaux, hostie, patène, tabernacle, statues, vêtements sacerdotaux, vin. Ce réseau visuel, constitué de repères

visuels propres au culte et à la dimension culturelle, permet leur identification et leur localisation dans le but de déclencher une action liée à la dimension religieuse. L'église est aussi parcours visuel, c'est-à-dire qu'elle est un espace circonscrit composé d'une multitude de repères visuels constitués en réseau visuel dans lequel évolue un individu dans le but d'accomplir une action ou un ensemble d'actions liées au culte, formant ainsi des parcours sociaux normalisant des attitudes et comportements spécifiques.

Si l'église est essentiellement dédiée à la dimension culturelle, son sous-sol, pour sa part, est généralement dédié à la dimension culturelle et communautaire. Passer du lieu de culte de l'église à son sous-sol, c'est aussi passer dans un tout autre type de lieu-mouvements dont le réseau visuel est composé de repères visuels qui renvoient, non pas au culte, mais bien au profane, celle de la vie en société. Longtemps constitué en lieu de rassemblement et de services dédiés à la communauté, le sous-sol de l'église a aussi façonné et structuré la vie sociale. Autrement dit, dimension liée au culte et dimension liée au communautaire ont longtemps été les deux dimensions visuelles de base de l'église. Tous les Canadiens français, sans exception, savaient décoder l'ensemble des repères visuels liés aux églises et les articuler en conséquence. D'un strict point de vue épistémologique, tous ces repères visuels sont constitués d'un ensemble de caractéristiques visuelles qui les différencient de tous les autres repères visuels. La combinaison de tous ces repères visuels, qui se retrouvent dans une seule et même église, a pour fonction de normaliser nos comportements, nos conduites, nos jugements, nos attitudes, nos opinions et nos croyances en matière de foi catholique. Ils différencient ce qu'il convient de faire par rapport à la norme édictée par l'Église catholique. Et c'est bien ce à quoi ces deux dimensions visuelles ont contribué depuis les débuts de la Nouvelle-France jusqu'au Québec moderne des années 1960, à savoir le cultuel et le communautaire.

Ce qu'il y a d'intéressant avec l'entrée du Québec dans la modernité au début des années 1960, c'est que tous les repères visuels de l'église fonctionnent encore et toujours tout comme ils fonctionnaient depuis trois cent cinquante ans. Au Québec, on a même construit des églises aux caractéristiques architecturales totalement renouvelées par rapport à l'architecture classique et inspirées du modernisme, du brutalisme et de l'expressionnisme formel, tout en les implantant l'ancien le modèle du diocèse dans les nouvelles banlieues, alors que la fréquentation religieuse commençait discrètement à s'effriter et que les valeurs sociales s'alignaient de plus vers une société de consommation.

Avec Vatican II, le repère visuel qu'est l'autel où le prêtre officiait face au tabernacle et dos au public a été totalement inversé ; le prêtre se retrouva dès lors dos au tabernacle et face à la foule, devenu en quelque sorte animateur de foule. Cette transformation du repère visuel que constitue le prêtre officiant n'a rien de banal, car changer les caractéristiques d'un repère visuel c'est aussi changer en partie sa fonction.

Dans le même ordre d'idées, après Vatican II et jusqu'au milieu des années 1970, le repère visuel du grand orgue célébrant avec grandiloquence la gloire de Dieu a graduellement été remplacé par la « messe à gogo » où l'on retrouvait, certes l'orgue électronique de plus petite dimension et moins puissant, mais également la guitare et la batterie ; ce fut l'entrée du culte catholique dans le profane. D'un strict point visuel, le grand orgue se distingue tout particulièrement du petit orgue électronique :

- le grand orgue possède des caractéristiques morphologiques (visibilité) qui font en sorte qu'on ne peut le confondre avec un orgue électronique (particularité) ;
- le grand orgue est destiné, soit à la musique religieuse, soit à la musique du répertoire classique (pertinence), alors que l'orgue électronique peut autant jouer sur le répertoire religieux que profane ;
- le grand orgue est stable dans son environnement (disponibilité), car on ne peut le déplacer comme on déplace un orgue électronique.

On retrouve donc là les quatre caractéristiques d'un repère visuel, à savoir visibilité par ses propriétés morphologiques, particularité, pertinence et stabilité. Cette impossibilité de confusion des genres visuels est liée au fait que chaque objet lié à l'église possède ses propres repères visuels qui sont eux-mêmes liés à des codes visuels déterminés. Ses codes visuels, **morphologiques** par essence, sont enchâssés dans la fonction à laquelle ils sont affectés. Par exemple, l'hostie, qui symbolise le corps du Christ, ne peut être confondue avec le pain acheté à l'épicerie — **la particularité**. Le calice, pour sa part, qui contient du vin de messe rouge, a essentiellement comme fonction, et uniquement comme fonction, de symboliser le sang du Christ — **la pertinence**. Finalement, un lieu de culte catholique ne saurait être un lieu de culte catholique s'il n'y avait pas minimalement un autel et un tabernacle, c'est-à-dire que l'on doit impérativement retrouver certains objets servant à la dispensation du culte — **la disponibilité**. En somme, la visibilité d'un repère visuel tient par sa morphologie, sa particularité, sa pertinence et sa disponibilité. Autrement, entrer dans une église de grande dimension, c'est aussi se sentir happé par une vague impression de transcendance, de quelque chose de plus grand que soi. Certes, même si le dispositif architectural a pour fonction de créer cette ambiance, il n'en reste pas moins que l'ensemble de ce dispositif se constitue comme repère visuel en tant que tel où quatre fonctions spécifiques, dont est porteur chaque repère visuel, permettent de parvenir à ce résultat :

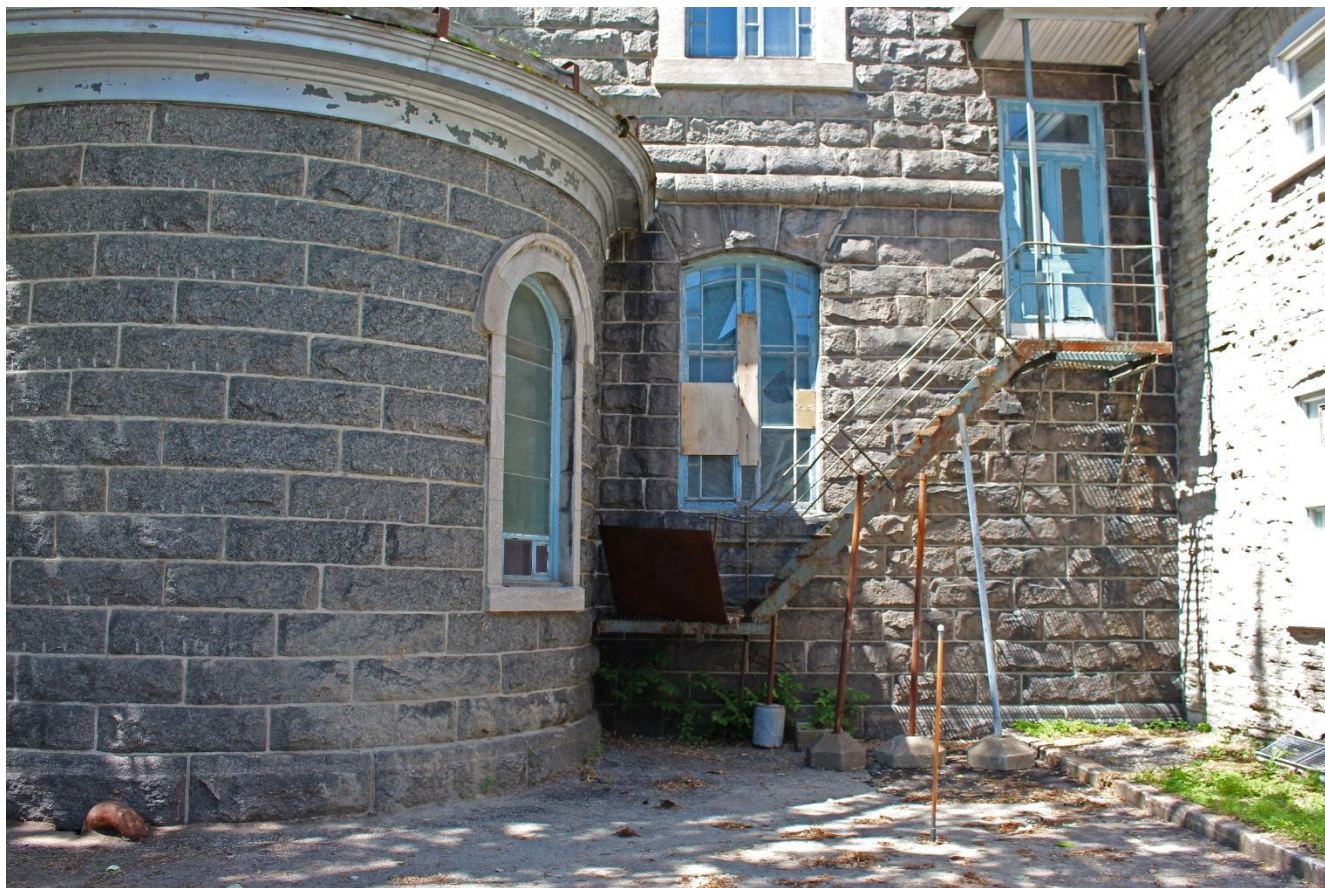
- signaler en vue de l'accomplissement d'actions ou suggérant la possibilité de certaines actions ;
- localiser d'autres repères qui doivent déclencher une action (le repère est élément de réseau) ;
- confirmer qu'un individu est au bon endroit et/ou qu'il adopte les comportements appropriés ;
- combler certaines attentes.

Si chaque repère visuel signale l'accomplissement d'actions ou suggérant la possibilité de certaines actions, fréquenter l'église (lieu de culte) et sa salle communautaire située au sous-sol sont forcément deux expériences fort différentes même si la finalité relève de la même logique : créer du lien social. On comprendra dès lors que les actions posées dans le lieu de culte par rapport à sa salle communautaire sont particulièrement différenciées. Dans une église, s'agenouiller correspond au culte et signale le respect envers Dieu, alors que personne n'oserait s'agenouiller dans une salle communautaire pour une quelconque raison devant l'un de ses coreligionnaires. Dans une église, certains repères visuels incitent au recueillement et à la réflexion, alors qu'on retrouvera plutôt dans la salle communautaire des repères visuels qui incitent au contact social. Qu'un individu se retrouve dans l'église ou dans sa salle communautaire attenante, ce dernier s'attend à recevoir une prestation spécifique de services qui lui permettra de combler certaines attentes.

Comme je l'ai mentionné précédemment, au Québec, l'Église catholique a quadrillé le territoire de ses propres repères visuels qui se sont finalement constitués en territoires visuels. Avec la disparition accélérée de ces bâtiments destinés au culte catholique, ce sont aussi des repères visuels qui disparaissent et qui s'effacent graduellement de la mémoire collective. Si les églises ont élaboré des réseaux visuels qui ont travaillé le tangible (l'espace et le territoire), ainsi que des parcours visuels qui ont travaillé l'intangible (le social et le sociétal), en ce sens, chaque église retirée du paysage et de son territoire élimine ou transforme en profondeur les réseaux visuels (le tangible) qu'elle avait élaborés au fil du temps, tout comme elle élimine ou transforme en profondeur les multiples parcours visuels (l'intangible) qu'elle avait mis en place au fil du temps. Au même titre, la requalification d'une église pour d'autres fonctions peut conduire aux mêmes résultats si lesdites fonctions n'ont plus aucun lien avec le cultuel, alors qu'une requalification où cohabitent le cultuel et le communautaire peuvent contribuer à perpétuer ce que constituent les quatre fonctions d'un repère visuel (signaler, localiser, confirmer, combler certaines attentes).

Et c'est là où le passage du statut de l'église comme repère visuel expressif et révélateur à celui de frange visuelle intervient. Pour rappel, une frange visuelle prend généralement la forme d'un terrain en friche ou d'un bâtiment à l'abandon dont les limites sont à la fois précises et imprécises. Précises, dans le sens où elles sont géographiquement circonscrites et imprécises, dans le sens où elles ne sont pas tout à fait socialement circonscrites, c'est-à-dire dont la fonction sociale du terrain ou du bâtiment n'est pas ou n'est plus clairement déterminée. Comme le souligne Georges Vignaux, on pourrait baptiser aussi ces espaces : « les marges » au sens de l'abandon, du sans destination, du non affecté, de la « zone », « à ban » comme on disait autrefois pour désigner l'espace des bannis et qui a donné « la banlieue ». Cela rejoint la notion de frange visuelle.

▼ Fenêtres cassées, panneaux de bois sur les fenêtres, lieux laissés à l'abandon, témoins d'une frange visuelle



© Pierre Fraser, 2019

Il suffit de voir comment une église à l'abandon peut devenir une frange visuelle, un espace en quelque sorte dans les marges et à ban. L'exemple que présente l'historien Luc Noppen, dans son article intitulé *Requiem pour l'église Saint-Cœur-de-Marie*, est plus qu'éloquent à ce sujet :

« Au début de 2018, le promoteur [à qui l'église avait été vendue] entreprend une campagne de diffamation du monument : il ouvre les portes au public avec un marché aux puces qui, littéralement « squatte » les lieux, en mettant en évidence l'état d'abandon de l'ancienne église. Puis, en juin 2019, on apprend que la Ville a accepté une demande de démolition, avec des conditions : « La Commission d'urbanisme recommande la déconstruction de l'église afin d'en conserver les pierres de revêtement de la façade, de même que les ferblanteries. [...] C'est que la Commission indique qu'elle « exigera la reconstruction à l'identique de la portion avant du bâtiment¹. »

En fait, du moment où une église passe du statut de lieu-mouvements à celui de devient frange visuelle, les chances pour cette dernière de retrouver en partie son statut de repère visuel révélateur s'amenuisent d'autant. Par exemple, l'église Saint-Joachim située à

¹ Bernard J. (2019, 5 juin), *L'église Saint-Cœur-de-Marie pourrait être démolie dès cet été*, FM 93, URL : <https://tinyurl.com/37j9b9pw>.

Saguenay, au destin similaire à celui évoqué par Luc Noppen, fermée au culte le 30 juin 2007², « était devenue le refuge de plusieurs jeunes et de squatteurs. Plusieurs actes de vandalisme [avaient] été rapportés au cours des dernières années et plusieurs débuts d'incendie [avaient] occupé les pompiers³. » En somme, il se pourrait bien que le destin de tout bâtiment religieux désaffecté depuis un certain temps soit celui de la frange visuelle.

Autrement, avec la disparition de plusieurs églises au Québec, la capacité à interpréter les repères visuels de la foi catholique s'évanouit graduellement. Par exemple, les nouvelles générations, qui n'ont pas ou peu fréquenté une église, ne sont pas en mesure de savoir en quoi consistent les fonts baptismaux, à quelles fins sont destinés les confessionnaux, ni la symbolique derrière le chemin de croix, encore moins les symboles que sont l'hostie dans le ciboire et le vin rouge dans le calice. Dans un cas comme dans l'autre, qu'il s'agisse d'une démolition ou d'une requalification sans lien avec le culte catholique, c'est un ensemble de repères visuels qui ont forgé toute une société pendant plus de trois cent cinquante ans qui disparaissent.

▼ Repères visuels de la foi catholique en dissolution (fermeture au culte, église Saint-Jean-Baptiste)



© Claude Forrest, 2015

² Diocèse de Chicoutimi, *Les églises Saint-Joachim et Saint-Paul ont été désaffectées au culte le 30 juin 2007*, URL : <https://tinyurl.com/26ba273w>.

³ Côté M. (2020, 26 février), *L'église Saint-Joachim sera démolie*, Le Quotidien, URL : <https://tinyurl.com/u6khkd34>.



Octobre 2021

Cet article a été rendu possible grâce à une contribution financière des historiens Luc Noppen et Marc Grignon (Subvention Savoir du CRSH).

ISBN 978-2921475105